

— CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014 —

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 avril 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre VINCENT à M. Jean BRÉBION, Mme Véronique DRAY à Mme Stéphanie PETIT.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 4 avril 2014.

ORDRE DU JOUR

- Rythmes scolaires,
- Vote des contributions directes,
- Vote du Budget Primitif 2014 - Commune,
 - Vote des subventions 2014,
- Vote du Budget Primitif 2014 - Assainissement,
 - Commission communale des impôts,
 - Questions diverses.

► RYTHMES SCOLAIRES

Mme PETIT rappelle au Conseil municipal les principes de la réforme scolaire. Neuf demi-journées de classe (mercredi préconisé et le samedi sur dérogation en fonction du projet éducatif territorial), 24h de classe par semaine, 5h30 maximum par jour. Des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) doivent alors être mises en place par la commune.

Elle informe le Conseil municipal des assouplissements annoncés par M. Benoît HAMON, ministre de l'Education Nationale. Il sera dorénavant possible de concentrer toutes les APC sur une seule demi-journée et le temps de classe par semaine peut être de 23h, à condition de diminuer le temps des vacances scolaire d'une semaine.

La commission scolaire propose trois hypothèses. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de conserver la troisième hypothèse qui a été retenue par la commission scolaire.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h15-8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30-12h00	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00-14h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h00-14h15	Pause méridienne	Classe		Classe	Pause méridienne
14h15-15h15	Classe	Classe		Classe	Classe
15h15-16h15	Classe	APC		APC	Classe
16h15-16h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
16h30-18h30	Etude Garderie	Etude Garderie		Etude Garderie	Etude Garderie

M. BATAILLE précise que les enfants sont fatigués le vendredi et qu'il s'étonne que l'APC ne soit pas le vendredi plutôt que le jeudi. Mme PETIT répond que c'est un problème de local car la salle des fêtes est occupée le vendredi après-midi. M. BATAILLE maintient que les parents et les enseignants se plaignent que les enfants sont fatigués le vendredi (info sur le site du ministère de l'éducation nationale). M. le Maire s'étonne que le ministère de l'éducation nationale oblige la réforme des rythmes scolaires et qu'il propose un site pour recueillir l'avis des parents. Il précise également que certains maires de la CCPFY n'appliqueront pas cette réforme. Il n'est pas contre d'intervertir le jeudi avec le vendredi. M. BRÉBION propose d'attendre l'expérience d'une année. Mme PETIT précise que c'est le souhait des institutrices et des délégués des parents d'élèves de proposer 3h30 le matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 février 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 22 avril 2014,

Vu le rapport de la commission scolaire,

APPROUVE, à l'unanimité, la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre à la DASEN.

► VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Libellés	Bases 2013	Bases notifiées 2014	Variation des bases	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision	Variation de produit
Taxe habitation	2 937 275	3 001 000	2.95	5.60	0	168 056	2.95
Taxe foncière bâti	2 205 085	2 290 000	4.00	8.36	0	191 444	4.00
Taxe foncière non bâti	85 857	86 400	0.82	33.95	0	29 333	0.82
TOTAL							3.30

BUDGET PRIMITIF 2014

M. BRÉBION donne lecture au Conseil municipal des propositions pour le budget 2014.

Mme PERRON souhaite connaître les raisons de la diminution de la subvention au CCAS qui passe de 10 000 euros à 5 000 euros. M. BRÉBION précise que le fond de roulement du CCAS est trop important et que les 5 000 euros suffisent largement pour les dépenses. Mme PERRON pense que certaines festivités seront supprimées. M. BRÉBION explique qu'il y a plus de 9 000 euros sur la ligne budgétaire des fêtes.

M. MERCIER demande ce qu'il se passera en cas de coup dur ou de demande d'aide d'urgence. M. BRÉBION précise que les besoins du CCAS sont connus et que la mairie sera là pour subvenir. M. SALIGNAT informe le Conseil municipal que le secours catholique et la croix rouge aident également.

M. BATAILLE rejoint Mme PERRON et M. MERCIER sur la diminution de la subvention du CCAS mais souhaite connaître les raisons de la diminution de celle de la Caisse des Ecoles qui passe de 2 500 euros à 1 000 euros. M. BRÉBION donne la même réponse que pour le CCAS, le fond de roulement est trop important.

M. BATAILLE souhaite connaître la raison de l'augmentation de 9.61 % des frais du personnel titulaire. Il demande si des recrutements sont envisagés. M. BRÉBION répond qu'il y a eu des reclassements indiciaires des agents de catégorie C et que cela concerne également les rythmes scolaires. M. le Maire précise que l'employée de l'agence postale communale sera remplacée lors de ses congés. M. BATAILLE souligne que cela concerne le personnel non titulaire. M. BRÉBION explique qu'il s'agit d'une adaptation du personnel actuel ainsi que les activités pour le mercredi après-midi.

M. BATAILLE souhaite connaître les raisons de l'augmentation de la ligne "formation" qui passe de 1 000 euros à 7 800 euros. M. BRÉBION précise qu'il s'agit de la formation des agents et des élus qui pourront en bénéficier s'ils le souhaitent.

M. BATAILLE s'étonne de l'augmentation de la ligne fournitures de voirie qui passe de 1 000 euros à 2 500 euros. M. MOREAU répond qu'il y a de la voirie à réparer.

Un élu évoque la suppression des colis de Noël par le CCAS.

M. BATAILLE ne comprend pas pourquoi les colis de Noël du CCAS sont supprimés. Certains anciens n'ont pas beaucoup de revenus et ils étaient contents d'en recevoir un à Noël, de plus c'était une tradition. M. MERCIER ne comprend pas que M. BATAILLE débâte sur un sujet dont il n'a pas connaissance puisqu'il n'assistait pas à la réunion du CCAS. M. BATAILLE explique qu'il donne son avis sur un sujet qui vient d'être abordé en réunion de Conseil municipal.

Mme PETIT, responsable du CCAS, précise que lors de la réunion du 28 avril, le CCAS a décidé de reporter le repas du 8 mai (qui n'a pas pu se faire cette année) en septembre ou octobre. La seule date disponible était fin novembre, trop proche de Noël pour un repas et un goûter. Il a donc été décidé de faire un repas de Noël le 7 décembre 2014 au lieu de faire deux manifestations rapprochées. Il a ensuite été évoqué les colis et certains membres du CCAS ont estimé que le repas associé à un colis faisait trop. Le CCAS a voté pour la suppression du colis et le remplacement par une boîte de chocolats. M. JOBARD rappelle que le CCAS est composé de membres du Conseil municipal ainsi que des membres extérieurs.

M. SALIGNAT rappelle que l'an passé la Croix à Rouge a donné une vingtaine de colis qui ont été distribuées aux personnes nécessiteuses de la commune et que les cas d'urgence ont toujours été traités.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif 2014, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 1 622 766.10 euros

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 1 539 153.03 euros

VOTE DES SUBVENTIONS 2014

M. le Maire propose de voter les subventions lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif Assainissement 2014, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 45 947.93 euros

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 180 950.68 euros

► COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Il précise que l'administration des impôts désigne six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. Le territoire de la commune comportant un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Le Conseil municipal doit proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose les commissaires suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
BREBION Jean	MOREAU Bernard
AUGUSTIN Françoise	LOUIS Alain
LE METAYER Gisèle	PETTIT Stéphanie
ROBERT Claude	CHALLOY Camélia
MERCIER Gilles	DUPAS Alain
CARRE Jean-Claude	SOULAY Blandine
CHESNEAU Brigitte	LAME François
VINCENT Jean-Pierre	JOBARD Philippe
BOURGEOIS Sébastien	AUGER Dominique
OTTAVIANI Irmine	GUERIN Bertrand (bois)
CHATEAU Albert (extérieur)	BOIZARD Frédéric (extérieur)
DE FELLS Jean (bois)	CARRE Frédéric

► QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil municipal que le Rotary Club offre à la Commune un défibrillateur. Celui-ci sera inauguré le dimanche 11 mai à 11h. M. Alain GUYOT a été chargé, à la demande du Rotary Club, de rédiger un historique de la commune. L'emplacement reste à définir (salle des fêtes ou mairie).
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il reçu des remerciements de la CCPFY pour son intervention lors des différentes implantations des gens du voyage sur la ZAC Bel Air la Forêt.
- M. BATAILLE reformule sa précédente demande restée sans réponse de disposer d'une rubrique dans le bulletin municipal. M. le Maire n'accepte pas cette demande car il ne souhaite pas passer son temps à répondre à des accusations, l'expérience de la campagne électorale lui ayant suffi.

La séance est levée à 22h45.